

**Contrat de cession de droits d'auteur  
dans le cadre de la diffusion d'une thèse  
IMT Atlantique**

**Entre**

**L'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, SIRET : 180 092 025 00121**

Campus de Brest, Technopôle Brest-Iroise, CS 83818, 29238 Brest Cedex 3,  
Campus de Nantes, 4 rue Alfred Kastler, BP 20722, 44307 Nantes Cedex 3,  
Campus de Rennes, 2 rue de la Châtaigneraie, CS 17607, 35576 Cesson Sévigné Cedex,

**Représentée par son directeur, Paul Friedel,  
Ci-après désignée "IMT Atlantique"**

d'une part

**et**

Madame ou Monsieur :

Adresse personnelle :

Courriel personnel :

Intitulé de la thèse :

Date de soutenance :

Ci-dénotmé « **Auteur** »,

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 - Objet**

Le présent contrat a pour objectif d'autoriser IMT Atlantique à diffuser en ligne la thèse ci-dessus mentionnée, sur les plateformes choisies par l'établissement et ce, dans le respect strict des droits de la propriété intellectuelle de son auteur. Ce contrat s'applique à toutes les thèses soutenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à IMT Atlantique.

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat notamment les modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat, IMT Atlantique met en œuvre le processus conduisant au dépôt officiel des thèses sous format électronique.

Définition :

- La thèse déposée officiellement est la version complète ou la version dite d'archivage.
- La thèse diffusée sur internet, ci-après nommée « version de diffusion », est, selon les cas, la version d'archivage ou une version incomplète, conformément à l'article 8.

Le présent contrat précise enfin les conditions de consultation instituées par IMT Atlantique.

## **Article 2 - Nature des droits cédés**

Outre les obligations et modalités relatives au dépôt officiel définies par l'article 8 du présent contrat, l'auteur cède ses droits à titre non exclusif dans les conditions suivantes :

Ses droits de représentation pour le mode d'exploitation, précisé en introduction à savoir :

- Le droit de représentation de la version de diffusion de la thèse sur Internet sur les plateformes choisies par IMT Atlantique, celle de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) : Theses.fr et celle du Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) du CNRS : TEL (Thèses en Ligne). Du fait de ce choix, la thèse est automatiquement diffusée sur DART-Europe, partenariat de bibliothèques de recherche et de consortiums de bibliothèques européennes administré par l'University College London (UCL).

Ses droits de reproduction pour le mode d'exploitation, précisé en introduction à savoir :

- Le droit de reproduction de la version de diffusion de la thèse sur support papier, pour mise à disposition à titre exceptionnel et sur demande expresse des usagers d'IMT Atlantique.

Les droits d'adaptation et de modification permettent à IMT Atlantique de modifier la forme et le format de la thèse en fonction des contraintes techniques liées à la diffusion électronique. Ces modifications ne sont pas considérées comme une atteinte au droit moral de l'auteur sur motif du non-respect de l'intégrité de l'œuvre.

## **Article 3 – Cadre de la cession**

La présente cession prend effet le jour de la signature du présent contrat. La cession est consentie dans la limite légale de la durée des droits d'auteur, définie dans l'article L 123-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

La présente cession est consentie à titre gracieux et n'a pas de caractère exclusif. L'auteur conserve toute liberté d'exploiter ses travaux notamment dans un cadre éditorial.

## **Article 4 - Engagements de l'auteur**

L'auteur garantit à IMT Atlantique qu'il détient tous les droits d'exploitation de sa thèse et qu'il n'a pas signé, par ailleurs, un contrat d'édition instituant une clause d'exclusivité avec un tiers, susceptible de s'opposer au présent contrat.

L'auteur déclare que sa thèse est un travail original. L'auteur engage sa responsabilité au regard du contenu de sa thèse. Il garantit être en possession de toutes les autorisations écrites<sup>1</sup> des titulaires des droits sur les œuvres reproduites dans ses travaux dont il ne serait pas l'auteur (dessins, graphiques, images, tableaux).

---

<sup>1</sup> « Un document papier scanné, portant la signature (griffe) de son auteur, joint à un mail, peut convenir » Abes 26.03.2012

IMT Atlantique ne peut être considérée, pour responsable de représentations illégales de documents, pour lesquels l'auteur n'aurait pas acquis les droits.

## **Article 5 - Engagements de l'école**

IMT Atlantique s'engage à diffuser la thèse à titre gracieux, sans but commercial et dans les conditions prévues à l'article 6.

IMT Atlantique s'engage à réaliser les formalités de dépôt définies dans l'article 8.

## **Article 6 - Les conditions de diffusion**

La diffusion en ligne de la thèse est soumise à l'accord préalable du jury de soutenance.

La diffusion des thèses ne présentant pas un caractère confidentiel est obligatoire sur le réseau Intranet de IMT Atlantique conformément à l'article 25 de l'arrêté du 25 mai fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Si la thèse est déclarée confidentielle, à l'issue du jury de soutenance, IMT Atlantique procède aux seules formalités de dépôt officiel précisées dans l'article 8.

Dans ces conditions, les dispositions prévues à l'article 1 ne sont applicables qu'à échéance de la période de confidentialité.

## **Article 7 - Les conditions de suspension de la diffusion**

A l'initiative de l'auteur,

L'auteur peut à tout moment prévaloir de son droit de retrait et demander à IMT Atlantique de cesser la diffusion électronique précisée dans l'article 2. La demande de retrait doit être formulée, par lettre recommandée et adressée au directeur d'IMT Atlantique. IMT Atlantique s'engage à effectuer le retrait dans un délai maximum d'un mois. Cette disposition ne concerne pas les formalités de dépôt officiel.

A l'initiative d'IMT Atlantique,

IMT Atlantique se réserve le droit de suspendre la consultation et la diffusion sur les réseaux dès lors qu'elle a connaissance du caractère manifestement illicite du contenu de la thèse. L'auteur est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Les responsables des plateformes partenaires d'IMT Atlantique, assurant la diffusion en ligne, sont informés dans les mêmes conditions.

## **Article 8 - Modalités de dépôt**

La thèse est soumise obligatoirement aux formalités de dépôt dans l'application Nationale STAR, (Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche). IMT Atlantique réalise ce dépôt conformément aux dispositions prévues dans l'article 1.

L'ABES, par le biais de l'application nationale STAR, se charge d'exporter automatiquement la version d'archivage au Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) et de signaler la thèse dans le Système Universitaire de Documentation (SUDOC).

La version électronique de la thèse doit être conforme aux prescriptions techniques minimales qui sont communiquées par IMT Atlantique.

Après la soutenance, un fichier pdf complet de la thèse, version d'archivage, est envoyé à [depot-droit-diffusion-these@imt-atlantique.fr](mailto:depot-droit-diffusion-these@imt-atlantique.fr). La thèse est éventuellement accompagnée de tous les documents qui peuvent y être inclus (images, vidéos, sons, logiciels développés).

Pour la version de diffusion, deux possibilités se présentent :

- la version de diffusion est identique à la version d'archivage : la version de diffusion est la version complète,
- la version de diffusion est la version d'archivage expurgée des éléments non libres de droits : la version de diffusion est la version incomplète. Cette version est à envoyer à l'adresse mail indiquée ci-dessus.

Le doctorant s'engage par écrit sur la conformité de la(des) version(s) électronique(s) en remplissant et signant le formulaire « Attestation de dépôt et de conformité de la thèse électronique ».

Les caractéristiques techniques requises des documents déposés sont vérifiées par IMT Atlantique. Tout document non-conforme sera rejeté.

Si des corrections sont demandées par le jury, l'auteur dispose d'un délai de trois mois maximum pour réaliser les modifications. L'auteur s'engage à fournir la version corrigée du fichier pdf à [depot-droit-diffusion-these@imt-atlantique.fr](mailto:depot-droit-diffusion-these@imt-atlantique.fr) après avoir renseigné et signé le formulaire « Attestation de correction de la thèse et de dépôt de la version électronique corrigée ».

## **Article 9 - Clauses particulières**

L'auteur est informé du fait qu'en l'état actuel des techniques, IMT Atlantique ne dispose pas des moyens adéquats pour interdire l'extraction et la réutilisation répétée et systématique de parties substantielles de la thèse. IMT Atlantique ne peut être tenue pour responsable des agissements illégaux de tiers.

L'auteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions énoncées dans le présent contrat et déclare les approuver librement.

## **Article 10 - Litiges - Compétences**

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Les éventuels litiges relatifs à la validité ou à l'exécution du présent contrat qui ne peuvent être résolus, à l'amiable sont soumis à la compétence expresse du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux exemplaires

Le :

Signature de l'auteur :

Signature du directeur d'IMT Atlantique :